

Monsieur le directeur académique des Services de l'éducation nationale,

Suite à la publication du « protocole sanitaire renforcé » par le ministère des Solidarités et de la Santé, nous souhaitons signaler l'impossibilité matérielle de l'appliquer au collège Evariste Galois.

Malgré les adaptations du protocole sanitaire national au collège, la configuration des locaux et la vétusté de ces derniers ne permettent pas de garantir la sécurité sanitaire des élèves et du personnel, conformément aux objectifs du protocole (il nous semble important de rappeler que le collège compte parmi son personnel et ses élèves des personnes à risque, ou au contact quotidien de personnes à risque.)

Le protocole mentionne que : « le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. » Or, compte tenu des conditions matérielles du collège, « un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire » conduit nécessairement à un non respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

En effet, si, toujours selon le protocole, « la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise », elle n'est pas organisable au collège Evariste Galois dans une mesure suffisante pour limiter la propagation du virus : les locaux sont trop petits, les couloirs trop étroits et la cour trop peu spacieuse. Pour ces mêmes raisons, la distanciation physique ne peut être respectée en classe, dans les couloirs, dans les toilettes (3 toilettes pour filles et 3 toilettes pour garçon pour 462 élèves), le hall et la cour de récréation (462 élèves réunis).

La vétusté des locaux représente également un obstacle à une réelle mise en application du protocole sanitaire. On peut lire dans le protocole que « l'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures. » Or, les volets de plusieurs salles sont condamnés, rendant impossible l'aération. A cela s'ajoute les salles où seul un volet peut s'ouvrir, dans lesquelles la circulation d'air est par conséquent limitée.

L'application actuelle du protocole sanitaire (une salle attribuée à une classe entière) crée par ailleurs des obstacles de taille au bon apprentissage des élèves et à la qualité de l'enseignement. Certaines salles sont inadaptées (entre autres A1, A2, Techno 1, Techno 2) : étant seulement munies

de tabouret, cela conduit à un inconfort prolongé qui gêne la concentration et l'apprentissage des élèves. Le matériel informatique (ordinateurs et vidéoprojecteurs) ne fonctionne pas dans plusieurs salles ; par conséquent les classes affectées dans ces salles seront privées de supports numériques pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois. Certaines salles ne sont pas adaptées à l'enseignement de certaines matières (manque de matériel pour les mathématiques et les sciences ainsi qu'Education Musicale et difficulté de transporter le matériel d'une heure sur l'autre). Enfin, le nouveau protocole empêche la réalisation du programme dans certaines matières (notamment en SVT où les TP ne peuvent être réalisés).

C'est pourquoi, en vertu du protocole sanitaire qui précise que « les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement », nous demandons une adaptation du fonctionnement actuel, pour fonctionner en demi-groupe. Ce fonctionnement a été testé en juin dernier, et son efficacité a été prouvée pour garantir la sécurité sanitaire des élèves et du personnel (seule solution pour appliquer correctement le protocole). Nous avons conscience du risque de décrochage scolaire que peut impliquer ce type de dispositif, mais l'expérience de juin dernier nous prouve que la demi-journée de présence permet de maintenir le lien avec les élèves et l'alternance matin / après-midi permet une hygiène de vie satisfaisante. Cette option se présente comme le meilleur moyen de garantir une application effective du protocole renforcé et, partant, de garantir la sécurité sanitaire de l'ensemble du personnel et des élèves, en limitant au mieux la propagation du virus en « limit[ant] les croisements entre élèves de groupes différents ».

Par ailleurs, nous souhaitons signaler qu'à la liste des freins à l'application du protocole sanitaire s'ajoute le manque de personnel dédié à la désinfection des locaux. « Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus », rappelle le protocole, c'est pourquoi « un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour. » Sur ce point, plusieurs questions restent en suspens : qui doit se charger de cette désinfection ? Selon quelle organisation ? Il est évident que jusqu'alors, aucune organisation claire, efficace et satisfaisante n'a été mise en œuvre au collège pour respecter ce pan du protocole.

De plus, « Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les écoles ou établissements. Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien

et de restauration. » Nous constatons que cette partie du protocole n'est pas appliquée dans l'établissement, c'est pourquoi nous exigeons la *distribution* de deux masques chirurgicaux par adulte et par enfant et par jour, ainsi que l'accès à un masque FFP2 pour quiconque en fait la demande, ainsi que le retrait des masques distribués en début d'année.

Nous déplorons également le manque de communication claire de la direction envers son personnel. Toujours en référence au protocole sanitaire stipulant que « chaque établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus », nous déplorons une absence totale d'information quant à l'organisation et la mise en place du protocole au sein du collège Evariste Galois.

Partant de ces constats, nous demandons une communication efficace et précise concernant l'application du protocole sanitaire renforcé, via des canaux officiels (excluant les groupes whatsapp pour le personnel). Quant à la communication avec les familles, Pronote ne peut pas être le seul moyen de communication : aux vues du nouveau protocole sanitaire, le collège doit rédiger un courrier à adresser aux familles. En effet, la communication est un point essentiel de la réussite de ce protocole.

A ce titre, nous souhaitons des informations concernant l'application du protocole dans des points précis. D'abord au CDI, qui ne dispose pas d'un protocole dédié (sur la question des ressources et d'une possible mise en quatorzaine, sur la question des PC et du prêt.) Ensuite, concernant l'EPS : le protocole impose une distanciation physique de 2m, ce qui limite les possibilités pédagogiques ; d'autant plus dans notre établissement où les installations sportives sont absentes, ce qui crée une inégalité d'accès à la pratique à l'échelle nationale.

Enfin, nous exigeons la plus grande transparence quant aux cas de contamination dans notre établissement. En effet la chaîne de communication à l'échelle de l'établissement tout comme à celle des autorités sanitaires ne nous semble pas respectée dans la mesure où l'ensemble des personnels découvrent les informations en dehors de tout canal officiel. Cette façon de fonctionner nous semble mettre en péril toute forme de protocole sanitaire et met ainsi en danger l'ensemble de la communauté éducative.

L'ensemble des membres du personnel du collège Evariste Galois d'Epinay-sur-Seine

Epinay-sur-Seine, le 06/11/2020